

REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE " ACTES " : 1.1 Marchés Publics	DECISION MUNICIPALE N° 36
--	---	---------------------------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22, et son alinéa numéro : 4

Vu la délibération du Conseil Municipal d'Argelès-sur-Mer en date du 25 janvier 2024 énumérant les attributions déléguées au Maire, ou à un adjoint subdélégué, pour la durée du mandat municipal,

Vu les autorisations budgétaires en cours,

Le Maire d'Argelès-sur-Mer DECIDE :

OBJET : Aménagement de la route de Collioure - VRD.

Article 1 :	Dans le cadre d'un marché à procédure adaptée pour « l'aménagement de la route de Collioure – Voirie Réseaux Divers », il a été retenu : L'entreprise « TDA » sise 66 700 Argelès-sur-Mer, pour un montant total de 702 661 euros H.T.
--------------------	---

Fait à Argelès-sur-Mer, le : 18/11/2025.

Acte exécutoire consécutivement à sa publication et à sa transmission en Préfecture des Pyrénées Orientales.

Le :

Certifié exact.

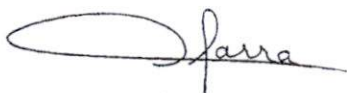
ACTE PUBLIÉ

En date du

28/11/2025

Peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Par Antoine PARRA Marie





Le Maire,



Antoine PARRA.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_RU-066-216600680-20251118-DEC36_25111